

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPE - PROMOTION MESSIEURS & DAMES

GOLF DE LA CHASSAGNE – 9 & 10 avril 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à tous les clubs avec terrain homologué affilié à la ligue de Bourgogne Franche- Comté.

Les joueurs inscrits doivent être licenciés à la FFGOLF pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club. **Compétition ouverte aux clubs qui ne sont pas en division.**

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3)

FORME DE JEU

Réunion des Capitaines le matin du 1^{er} tour

La compétition se déroule sur deux journées en **stroke play brut** intégral.

Pour chaque tour chez les Messieurs : **6 simples/36 trous/18 trous par jour.**

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour chaque tour chez les Dames : **4 simples/36 trous/18 trous par jour.**

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Marques de départs : blancs (2) pour les Messieurs et bleus (4) pour les Dames

Toutefois, le comité de l'épreuve est invité à tenir compte des conditions météorologiques et en particulier des conditions de « roules » (pour adapter les longueurs de terrain pour la compétition).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur extranet : **au plus tard un mois avant l'épreuve**

Inscription des équipiers sur extranet : **sept jours avant l'épreuve**

(L'index retenu est celui du **09/03/2022**).

Le capitaine ne pourra inscrire qu'une seule équipe formée d'un maximum de 12 joueurs potentiels pour les Messieurs et 8 joueurs pour les Dames.

A l'issue des 2 tours conventionnels **les 2 premiers clubs Messieurs montent en Division 2 et**

Les 2 premiers clubs Dames montent en Division 1.

Droit de jeu : **160 €** par chèque ou virement